

# Avis d'enquête publique parcellaire

Préfecture de Val-d'Oise  
Direction départementale des territoires

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PARCELLAIRE**

Sur les communes de Bessancourt, Frépillon, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône et Taverny

**Fus 2022 N° 2022-16307 du 16 mai 2022**, une enquête parcellaire complémentaire de secteur 1 est organisée :

du **lundi 13 juin au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 inclus**

Cette enquête parcellaire au profit du Syndicat mixte d'aménagement de la plaine de FERRONNET-BESSANCOURT (SMAPP) est relative à l'aménagement forestier de la Plaine de Ferpillon-Bessancourt.

M. Claude ANERY, directeur d'urbanisme en retraite, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête.  
Mme Anne PERRET, commissaire des ventes en retraite, est désignée en qualité de secrétaire de la commission.  
M. Alain Jacques BELLAND, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de secrétaire de la commission.

La commission d'enquête se réunira le public au SMAPP et dans les mairies aux dates et heures ci-dessous précitées :

|   |   |
|---|---|
| <b>SMAPP</b><br>2 avenue de Paris, 95000 Crép. Perrière<br>Mardi 14 juin de 14h00 à 17h00                               | <b>Mairie de MÉRY-SUR-OISE</b><br>11 avenue Marce Perrier 95340 Méry-sur-Oise<br>Lundi 13 juin de 9h00 à 12h00  |
| <b>Mairie de SAINT-OUEN-L'AUMÔNE</b><br>2 Place Victor Hugo 95110 Saint-Ouen-l'Aumône<br>Lundi 27 juin de 14h00 à 17h00 | <b>Mairie de BESSANCOURT</b><br>Place du 20 Août 95000 Bessancourt<br>Mercredi 15 juin de 9h00 à 12h00<br>Mercredi 29 juin de 14h00 à 17h00<br>Vendredi 18 juin de 9h00 à 12h00 |
| <b>Mairie de FERRONNET</b><br>41 rue Victor Hugo 95400 Pierrelaye<br>Mercredi 22 juin de 14h00 à 17h00                  |   |

L'ensemble des documents ainsi que les registres d'enquête seront déposés au SMAPP (siège de l'enquête, et dans les mairies de Bessancourt, Frépillon, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône et Taverny) et mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance aux jours et heures indiqués d'ici le début de l'enquête et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

La durée d'enquête parcellaire complémentaire secteur 1 pourra être rattachée à la disposition de public à l'adresse suivante :

SMAPP, Hôtel de Département 2 avenue de Paris,  
95000 Crép. Perrière,  
Bâtiment D : 1<sup>er</sup> étage - du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le public devra passer par l'accueil du Conseil Départemental de Val d'Oise pour accéder au bâtiment D.

Le public pourra consigner ses observations sur le livret des bornes à enregistrer sur les registres ouverts à cet effet et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, ou les adresser par écrit au siège du SMAPP et dans les mairies de Bessancourt, Frépillon, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône et Taverny, à l'attention du président de la commission d'enquête, ou elles seront accusées au registre d'enquête.

La participation du public pourra s'effectuer également par voie électronique, par e-mail à l'adresse suivante :

enquete-parcellaire-complementaire@enquetepublique.net

et sur le registre dématérialisé via le site Internet :

<http://enquete-parcellaire-complementaire.enquetepublique.net>

La commission dispose d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête parcellaire complémentaire, pour désigner le propriétaire de l'opération et donner son avis sur l'ensemble des ouvrages proposés.

L'enquête publique portant sur une enquête parcellaire complémentaire secteur 1 au profit du SMAPP et sur le territoire des communes de Bessancourt, Frépillon, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen-l'Aumône et Taverny se déroulera du **lundi 13 juin au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 inclus**.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations en mairie de Bessancourt, Frépillon, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen l'Aumône et Taverny, et au siège du SMAPP.

Le public aura également la possibilité de consigner ses observations :

- soit sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <http://enquete-parcellaire-complementaire.enquetepublique.net>
- soit en les adressant par écrit dans les mairies ou au SMAPP à l'attention du président de la commission d'enquête ;
- soit par voie électronique, par courriel à l'adresse suivante : [enquete-parcellaire-complementaire@enquetepublique.net](mailto:enquete-parcellaire-complementaire@enquetepublique.net)

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences dans les mairies susmentionnées et au siège du SMAPP aux dates et heures indiquées dans l'avis d'enquête.

Documents

Document

[Avis d'enquête SMAPP](#)